

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 15 février 2024	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mars 2024	
Commentaires : Une éducatrice est présentement inscrite au cours d'introduction à l'éducation de la petite enfance (90hrs). La date prévue de la fin de la formation est Mars 2024.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	16 févr. 2024	
Commentaires : Plusieurs groupes sont seulement aller dehors en après-midi; Les jeux à l'extérieur doivent avoir lieu chaque jour pendant une heure par période de quatre heures lorsque la température le permet.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	22 mars 2024	
Commentaires : 6 dossiers du personnel manquent une description de ses fonctions et de ses responsabilités. Ce document doit se retrouver dans le dossier de chaque membre du personnel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	22 mars 2024	
Commentaires : 5 dossiers du personnel manquent une déclaration signée indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Ce document doit se retrouver dans le dossier de chaque membre du personnel.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	20 févr. 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Le recouvrement de la cabane du parc des nourrissons est déchiré et peut couper.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	05 mars 2024	
Commentaires : Il est recommandé que la quantité de matériaux dans le parc des nourrissons soit augmentée.			
45(2) Si l'enfant est malade alors qu'il est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : a) lui fournit des soins supervisés dans un lieu séparé des autres enfants.	45(2)(a)	12 févr. 2024	12 févr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une enfant qui était malade et attendait son parent était parmi le groupe lors de l'inspection. Un plan a été établi avec la direction afin qu'un enfant soit séparé du groupe lorsqu'il est malade et attend son parent.			

### Commentaires généraux

Une visite à la garderie afin de compléter un suivi d'inspection. Ratio personnel-enfant fut respecté lors de la visite.  
Pendant la visite, j'ai pu observer la collation, le dîner, la période de repos ainsi que les jeux libres et les activités organisées.

original signé par  
Venessa Sullivan

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 février 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Alda Poirier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 février 2024

\_\_\_\_\_  
Date